Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260429-2026_023-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-023 CONSEIL MUNICIPAL 29/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 15 Contre : Abstentions :

Date de convocation
24/04/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme MEZANGE Véronique donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme MEZANGE Véronique

A été nommé comme **secrétaire** de séance : M. VOLMERANGE Xavier

2026-023 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2026

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes directes locales.

Vu l'état fiscal n° 1259 communiqués par les services fiscaux,

Considérant les besoins de financement du budget communal pour l'exercice 2026,

Madame la Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation (TH)	20.10	20.10
Foncier bâti (TFPB)	38.76	38.76
Foncier non bâti (TFPNB)	35.29	35.29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260429-2026_023-DE

Les taux 2025 sont reconduits pour 2026 :

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité :

- Adopte les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise Madame la Maire à notifier cette décision aux services fiscaux et signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 29/04/2026
Le Maire, La secrétaire de séance
Mme BODIN Laura